



15ème législature

Question N° : 44723	De M. Bruno Bilde (Non inscrit - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > médecine	Tête d'analyse > Situation d'un médecin généraliste sanctionné pour avoir trop soigné	Analyse > Situation d'un médecin généraliste sanctionné pour avoir trop soigné.
Question publiée au JO le : 08/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation d'un médecin généraliste suspendu par la sécurité sociale pour avoir trop travaillé. M. le député est choqué et scandalisé par la situation subie par un médecin généraliste exerçant à Violaines et ses patients qui se retrouvent privés de soins. Alors que la France connaît de plus en plus de déserts médicaux, cette sanction vient porter un coup brutal à la profession déjà en souffrance et à une population fragilisée par cette désertification. Ce médecin injustement sanctionné ne pourra pas être remplacé tout au long de la fermeture de son cabinet médical qui ne rouvrira qu'en septembre 2022. Sanctionner un médecin généraliste pour suractivité est scandaleux et pénalise de nombreux patients qui se retrouvent otages de cette sanction administrative incompréhensible et qui se verront dans l'obligation de renoncer à des soins médicaux. Il lui demande ce que comptent faire les services de son ministère afin de contester la sanction abusive infligée par la caisse primaire d'assurance maladie au médecin généraliste de Violaines, coupable de trop soigner.